

Suite à une information publiée mardi 18 août dans *La Tribune*, la BnF tient à préciser qu'elle n'a pas signé d'accord avec Google pour la numérisation de ses fonds.

La Bibliothèque n'a cependant jamais exclu un partenariat privé qui serait conforme à la stratégie du Ministère de la culture en matière de contenus numériques et respecterait les principes de gratuité et de liberté d'accès aux oeuvres exclusivement libres de droit.

La BnF rappelle que, grâce au soutien de l'Etat avec le concours du CNL, elle s'est engagée dans un programme de numérisation d'envergure de ses collections patrimoniales : 100 000 imprimés par an sur trois ans et une importante sélection de ses documents rares et précieux (livres illustrés, manuscrits, estampes...). Consultables aisément sur le site public Gallica, ces documents libres de droits alimentent naturellement Europeana, la bibliothèque numérique européenne.

Dans le même temps, un partenariat unique au monde a été mis en place avec les éditeurs français pour faire émerger une offre légale de livres numériques sous droit et permettre, depuis Gallica, de trouver aisément les liens vers leurs plateformes de commercialisation.